

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'eau potable

Secteur Ex-SIVU AEP NOYANT

Exercice 2019

Suppression de CHALONNES SOUS LE LUDE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1. Caractérisation technique du service
4
 - 1.1. Présentation du territoire desservi
4
 - 1.2. Mode de gestion du service
4
 - 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)
5
 - 1.4. Nombre d'abonnés
5
 - 1.5. Eaux brutes
6
 - 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau
6
 - 1.5.2. Achats d'eaux brutes
7
 - 1.6. Eaux traitées
7
 - 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019
7
 - 1.6.2. Production
7
 - 1.6.3. Achats d'eaux traitées
8
 - 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice
8
 - 1.6.5. Autres volumes
9
 - 1.6.6. Volume consommé autorisé**
9
 - 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)
9
2. Tarification de l'eau et recettes du service
10
 - 2.1. Modalités de tarification
10
 - 2.2. Facture d'eau type (D102.0)
11
 - 2.3. Recettes
12
3. Indicateurs de performance
14
 - 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)
14
 - 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)
15
 - 3.3. Indicateurs de performance du réseau
16

3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
4.	Financement des investissements	20
4.1.	Branchements en plomb	20
4.2.	Montants financiers	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	21
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **communal**
intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes Baugeois Vallée
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Ex SIVU AEP Noyant
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 938 habitants au 31/12/2019 (4 938 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 659 abonnés au 31/12/2019 (2 647 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Total	2 647	2 659	0,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 7,64 abonnés/km au 31/12/2019 (7,62 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,86 habitants/abonné au 31/12/2019 (1,87 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 93,46 m³/abonné au 31/12/2019. (96,15 m³/abonné au 31/12/2018).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 371 042 m³ pour l'exercice 2019 (359 278 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Forage Bouton (NOYANT)	souterraine	60 m3/h	281 985	231 048	-18,1%
Forage l'Aurière (GENNETEIL)	souterraine	60 m3/h	77 293	139 994	81,1%
Total			359 278	371 042	3,3%

L'augmentation du prélèvement du forage de GENNETEIL s'explique par les travaux d'étanchéité des bâches de l'usine de NOYANT (arrêt de l'usine de NOYANT pendant 2 mois et compensé par une plus grande sollicitation de l'usine de GENNETEIL et de son forage).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : Néant

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019

1.6.2. Production

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Bouton (Noyant)	Décarbonatation à la chaux
L'Aurière (Genneteil)	Décarbonatation à la chaux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Station Bouton	273 322	155 644	-43%	80
Station l'Aurière	68 265	131 338	92,4%	80
Total du volume produit (V1)	341 587	286 982	-16%	80

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournis seur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes achetés en %
SIAEP de CHENU	1182	1100	-6,8%
Ex-SIVOM de BRAYE-MARCILLY CC Touraine Ouest Val de Loire	27365	21104	-22,9%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	28 547	22 204	-22,2%

La baisse d'achat d'eau à l'Ex-SIVOM BRAYE-MARCILLY s'explique par la mise en service du nouveau surpresseur de CHALONNES SOUS LE LUDE à compter du 10 septembre 2019 (arrêt des achats).

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	254 513	248 504	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total vendu aux abonnés (V₇)	254 513	248 504	-2,4%
CC Baugeois-Vallée (Ex-SIAEP Parçay les Pins)	772	0	
Ex-SIAEP Beaufort en Vallée (Commune de Moulherne)	209	236	
Ex-Commune de Savigné sous le Lude (SIAEP LUCHE PRINGE)	435	100	-77%
Total vendu à d'autres services (V₃)	1 416	336	-76,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	770	770	0%
Volume de service (V9)	13 562	28 419	109,5%

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	268 845	277 693	3,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 348,23 kilomètres au 31/12/2019

(347,56 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	43 €	43 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,4 €/m ³	0,4 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	30,95 €	31,96 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,602 €/m ³	0,621 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1 €/m ³	0,09 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

– Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en € 1er semestre	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	43,00	43,00	0%
Part proportionnelle	48,00	48,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	91,00	91,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			

Part fixe annuelle	30,95	31,96	3,3%
Part proportionnelle	72,24	74,52	3,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	103,19	106,48	3,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,00	10,80	-10%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
TVA	13,32	13,44	0,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	61,32	60,24	-1,8%
Total	255,51	257,72	0,9%
Prix TTC au m³	2,13	2,15	0,9%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 248 504 m³/an (254 513 m³/an en 2018).

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	207 927	209 525	
<i>dont abonnements</i>	113 549	114 056	
Recette de vente d'eau en gros	408	235	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	208 335	209 760	0,7%
Recettes liées aux travaux	0	0	
Autres recettes (préciser)	0	0	
Total autres recettes	0	0	
Total des recettes	208 335	209 760	0,7%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	220 015	225 933	
<i>dont abonnements</i>	80 392	82 104	
Recette de vente d'eau en gros	612	359	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	220 627	226 292	2,6%
Recettes liées aux travaux	0	0	
Autres recettes (préciser)	0	0	
Total autres recettes	0	0	

Total des recettes	220 627	226 292	2,6%
--------------------	---------	---------	------

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 436 052 € (428 962 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	28	0	30	0
Paramètres physico-chimiques	28	0	35	5

La non-conformité constatée en 2019 sur les 5 paramètres physico-chimiques concerne des dépassements de la teneur limite de qualité sur des produits de dégradation de pesticides (ESA métolachlore). Cette limite est fixée à 0.1 µg/L par molécule. L'ARS précise que cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite sanitaire de consommation fixée à 510 µg/L pour l'ESA métolachlore.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	85,7%

La présence de CVM sur le réseau de distribution du Noyantais est une problématique majeure.

22 points de purge ont été mis en place sur le réseau par la SAUR pour permettre de distribuer une eau conforme. En 2018, la Communauté de Communes de Baugeois-Vallée a engagé un programme de renouvellement de conduites sur 3 ans avec 11 tronçons prévus en 2020 sur le territoire de l'Ex-SIVU AEP NOYANT.

7 tronçons concernés par les CVM ont été réalisés en 2019 (AUVERSE : « entrée bourg », MEIGNE LE VICOMTE : « La Chouannerie, « Chantepierre », « Carroi », « Guinegault », NOYANT : « Le Petit Bouzy », LINIERES BOUTON ; « La Canonnière »). Toutes les analyses CVM de ces nouveaux tronçons ont été concluantes, les 7 purges ont donc été supprimées.

Globalement, sur l'ensemble du territoire, le volume d'eau rejeté par les purges était de 68 000 m³ en 2017, 44 000 m³ en 2018 et 25 000 m³ en 2019.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à

partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	73 %	89,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2,13	2,19
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	69 %	80,5 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,5 m³/j/km (0,9 en 2018).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes

détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 0,2 m³/j/km (0,8 en 2018).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km			1,014		5,491

Au cours des 5 dernières années, 6,51 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,37% (0,06 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements plomb	Néant	Néant

4.2. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	269 704	572 527
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Les travaux 2019 ont été principalement :

- Travaux d'étanchéité des bâches de l'usine de NOYANT
- Réalisation du surpresseur de CHALONNES SOUS LE LUDE
- Renouvellement des 7 tronçons concernés par les CVM et détaillés au paragraphe 3.1

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

4.4. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 131 807 € (133 992 € en 2018). Il est précisé que cette dotation intègre aussi la dotation aux amortissements du secteur de Parçay les Pins.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2020 en € HT
RESEAU	
• Traitement de 11 CVM en 2020 par renouvellement des conduites sur l'Ex-SIVU AEP NOYANT	400 000 €
• Renforcement du réseau de LASSE (1950 ml Ø 160 mm) pour future desserte ZAC La Salamandre et serres agricoles	310 000 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2019, 120 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m³ pour l'année 2019 (0,0006 €/m³ en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 938	4 938
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,13	2,15
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	85,7%

P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73%	89,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,9	0,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,8	0,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,06%	0,37%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0006	0,0005